

## COMMENT NOUS LA VERSER ?

Vous devez effectuer le versement de la taxe à votre organisme collecteur en précisant :

- le bénéficiaire : UFR IM<sup>2</sup>AG - Université Grenoble Alpes
- le numéro d'UAI : 0383444M
- éventuellement la formation concernée

Le versement doit se faire **avant le 28 février 2019**.

## POUR NOUS CONTACTER :

Carole DURAND  
Relations Entreprises  
Tel. 04 76 63 56 85  
carole.durand@univ-grenoble-alpes.fr

UFR IM<sup>2</sup>AG  
60 avenue de la Chimie  
Domaine Universitaire  
BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9

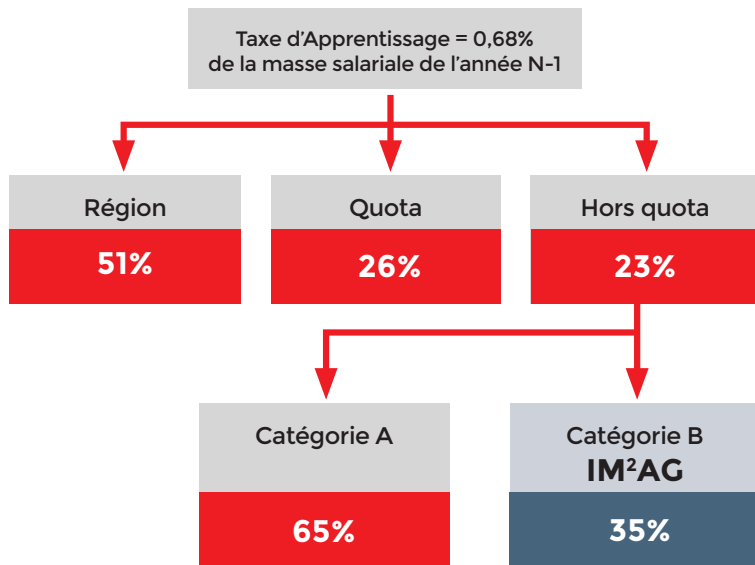


# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

**Investissez dans  
un incubateur de talents !**

L'UFR IM<sup>2</sup>AG est habilitée à percevoir la **catégorie B**  
**Numéro d'UAI : 0383444M**





Votre taxe d'apprentissage contribue à améliorer la qualité de nos enseignements

### PROJETS RÉALISÉS EN 2018

Mise en place d'environnements multimodaux pour accueillir les portables des étudiants afin de faciliter les méthodes de pédagogie innovante : bornes wifi nouvelle génération, accès filaire et ressources électriques pour ordinateurs portables, smartphones, tablettes, etc.

### PROJETS PRÉVUS POUR 2019

Poursuite du programme de rénovation avec la mise en place d'environnements virtualisés pour les étudiants pour une plus grande mobilité.

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 SUR SALAIRES 2018

Faites nous connaître vos promesses de dons par mail ou par courrier postal

### ■ ENTREPRISE :

Je soussigné(e) .....

Représentant de l'entreprise : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mél : .....

Effectue un versement au titre de la taxe d'apprentissage à l'UFR IM<sup>2</sup>AG

### ■ VERSEMENT :

Nom de l'organisme collecteur : .....

Montant du versement : .....

À retourner à :  
Carole DURAND  
UFR IM<sup>2</sup>AG  
60, rue de la Chimie - CS 40700  
38058 Grenoble cedex 9